

## Dépôt d'une allégation à la personne chargée de la conduite responsable en recherche

- Par courriel à [plaintes-crr@umontreal.ca](mailto:plaintes-crr@umontreal.ca)
- Via la [plateforme Web de signalement](#)
- Par un organisme subventionnaire

La personne chargée de la conduite responsable en recherche peut également se saisir d'une situation dont elle a la connaissance.

## Analyse de la recevabilité par la personne chargée de la conduite responsable en recherche

L'allégation doit :

- ✓ Viser une personne affiliée à l'UdeM au moment des faits allégués
- ✓ Être nouvelle
- ✓ Être basée sur des faits et documentée
- ✓ S'inscrire dans la conduite responsable en recherche
- ✓ Constituer un manquement lors de sa commission

### Allégation non recevable

### Allégation recevable

La personne visée est informée de l'allégation.  
Divulgarion aux organismes subventionnaires, si applicable

### Traitement accéléré

Si la personne visée reconnaît les faits et **si la nature de l'allégation le permet**. La personne visée a l'occasion de donner sa version des faits.

### Examen approfondi

Composition d'un comité d'examen approfondi constitué d'experts ad hoc (avec au moins un membre provenant de l'institution et un membre de l'externe). La personne visée a l'occasion de donner sa version des faits.

### Allégation non avérée

Transmission du rapport final de l'examen de la plainte à la personne visée

### Allégation avérée

Transmission du rapport final de l'examen approfondi à la personne visée, qui a 15 jours pour transmettre ses commentaires

Dépôt des conclusions au secrétaire général et divulgation des conclusions et des commentaires de la personne visée aux organismes subventionnaires concernés, le cas échéant

Le rapport fait état de mesures réparatrices et de recommandations à l'endroit de la personne visée.

Comité de discipline pour le personnel enseignant ou pour les personnes étudiantes, selon le cas

Le secrétaire général peut saisir le comité de discipline approprié pour l'émission d'une sanction disciplinaire.

Suivi des mesures réparatrices par la personne chargée de la conduite responsable en recherche



Pour toute question, consultez le [site Web sur la conduite responsable en recherche](#) ou [communiquiez avec notre équipe](#).